

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE****2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Etaient présents : Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE, Corinne CHESSEL (*rejoint la séance à 19 h 30*), Jérémy BAILLIF, Guillaume SAILLY, Paul JACQUIER-DURAND, Isabelle COLLOMB, Patrice BLOMME, Evelyne JACQUIER-TREBOUX, Dominique THIOLLAY, Eric BAILLOT.

Etait excusé : Gérald CALMUS

Etait absent : Philippe FARIZON

A été élu secrétaire de séance : Jérémy BAILLIF

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Quorum : 8

15. ENEDIS et l'installation du nouveau compteur Linky

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la récente réunion publique locale organisée à l'initiative de la Municipalité le samedi 17 juin 2017 à la Maison communale « Le Musée », plusieurs des habitants ont interpellé les élus locaux des risques multiples que représenterait pour les personnes l'installation des compteurs « Linky » et notamment dans les domaines de la sécurité technique, de la santé publique et des libertés individuelles.

Puis M. le Maire confirme que ce nouveau compteur communicant dit « intelligent » fait polémique dans la société et se pose effectivement la question de savoir s'il constitue une menace pour le consommateur quant au respect de sa vie privée et de la santé.

Pour sa part, ERDF (ENEDIS) indiquait selon sa communication de 2016 diffusée aux communes que « *l'entreprise ERDF attache une vigilance particulière à la sécurité des données qui transitent dans la chaîne numérique, du compte Linky jusqu'à ses systèmes d'information. Les données qui circulent font l'objet d'un cryptage sur toute la chaîne. Une équipe dédiée à la sécurité du système au sein du programme Linky est quotidiennement mobilisée sur ce sujet. ERDF travaille en outre étroitement avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)...* ».

Pour autant déjà dans le pays plusieurs communes et/ou communautés de communes se sont positionnées contre l'installation des compteurs Linky sur leurs territoires arguant du principe de précaution en réponse à la mobilisation de mouvements citoyens dont notamment en direction des communes au travers du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr> animé par M. Stéphane LHOMME, Conseiller Municipal à Saint-Macaire (33490).

Enfin M. le Maire invite le Conseil Municipal à s'exprimer sur ce point dans la mesure où il est à considérer que les habitants attendent un positionnement clair de l'organe délibérant de leur commune en réponse aux inquiétudes manifestées à l'égard de l'arrivée programmée du nouveau compteur électrique « Linky ».

Le CONSEIL MUNICIPAL entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité,

SE DECLARE, au vu des éléments du dossier et suivant le principe de précaution activé en protection de la population locale, opposé à l'installation des compteurs Linky sur le territoire de la commune d'YVOIRE.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Jean-François KUNG

